

## LE CADRE EN QUESTION

### Faciliter le fonctionnement du collectif Le contrat pédagogique

"Les groupes ont besoin de règles mais la façon d'inciter tous les membres du groupe à respecter ces règles fait toute la différence !" Thomas Gordon

#### PARTIE 1 : « LE POURQUOI DE LA FICHE »

Dès lors qu'un groupe se réunit, pour une formation, une réunion, une réflexion stratégique... il importe de veiller à ce que les membres du groupe s'accordent sur des modalités de fonctionnement qui garantissent un confort de travail. Sur les questions de transition agroécologique, qui peuvent être particulièrement sensibles, cet accord est d'autant plus important.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Poser des règles de fonctionnement et conclure un accord avec le groupe a donc plusieurs objectifs :

- Pour l'animateur, il s'agira de trouver la bonne posture et une forme de légitimité à intervenir auprès des membres, à l'intérieur d'un cadre qui aura été discuté et décidé ensemble. Cet aspect du contrat est de fait également un outil de gestion des tensions ou conflits potentiels entre membres du groupe.
- Pour les participants, ce contrat précise et facilite la connaissance du mode de fonctionnement et du cadre dans lequel le travail va s'effectuer, il rassure.



#### PARTIE 2 : DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE, COMMENT S'Y PRENDRE ?

Ce temps est un des premiers à proposer au groupe. Proposé en début de réunion par l'animateur, il pourra y être fait référence tout au long de la journée, sur des moments particulièrement importants comme par exemple lors d'une étape majeure ou lors d'un changement de programme.

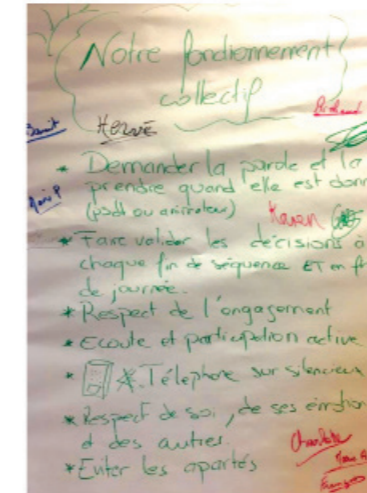
En 20/30 minutes, idéalement en co-construction avec les participants, l'animateur propose au groupe de fixer ses règles de fonctionnement.

- 1 Il interpelle les participants : « Selon vous, quelles sont les règles qui vont nous permettre de bien travailler ensemble, dans le temps qui nous est imparti ? ».
- 2 Les participants énoncent des règles ou des valeurs...
- 3 L'animateur commente les propositions, en rappelle les enjeux ou questionne les participants sur les enjeux (« En quoi, selon vous, il est important de ... ? »). Il écrit les mots clés validés par le groupe au tableau.
- 4 Une fois les propositions faites par tous l'animateur demande si quelqu'un veut rajouter quelque

## LE CADRE EN QUESTION

chose.

- 5 Puis l'animateur demande si chacun est d'accord pour respecter ce contrat, en spécifiant que ce contrat s'applique aussi à lui.
- 6 Chaque participant donne son accord ce qui valide définitivement le contrat.
- 7 L'animateur affiche ce contrat au su et vu de chacun, en remerciant le groupe pour son engagement.



#### À noter :

Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé.

Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.

L'accord du groupe :

Il y a plusieurs façons et différents moments pour faire valider l'accord du groupe :

- Au début d'une séance, le groupe et son animateur passent un contrat global (cf. ci-dessus) en donnant un accord formel, c'est-à-dire chaque personne à son tour. Il peut s'agir d'énoncer un oui clair ou d'un contact visuel engageant
- Au début d'une nouvelle séquence de travail, l'accord est informel et peut consister en un simple hochement de tête ou tout autre signe approuvatif. Il permet de valider la compréhension et l'engagement dans un nouveau thème ou une nouvelle réflexion qui devra avoir été présenté rapidement auparavant.

#### Illustration outil :

- « [Se former à la modération pour faciliter la progression des groupes en réunion](#) » article Travaux-et-Innovations n°247, avril 2018 à télécharger sur [www.trame.org](http://www.trame.org)
- Fiche méthode Trame « [Les éléments d'une collaboration authentique - Contrat de créativité - COFD](#) » à télécharger